

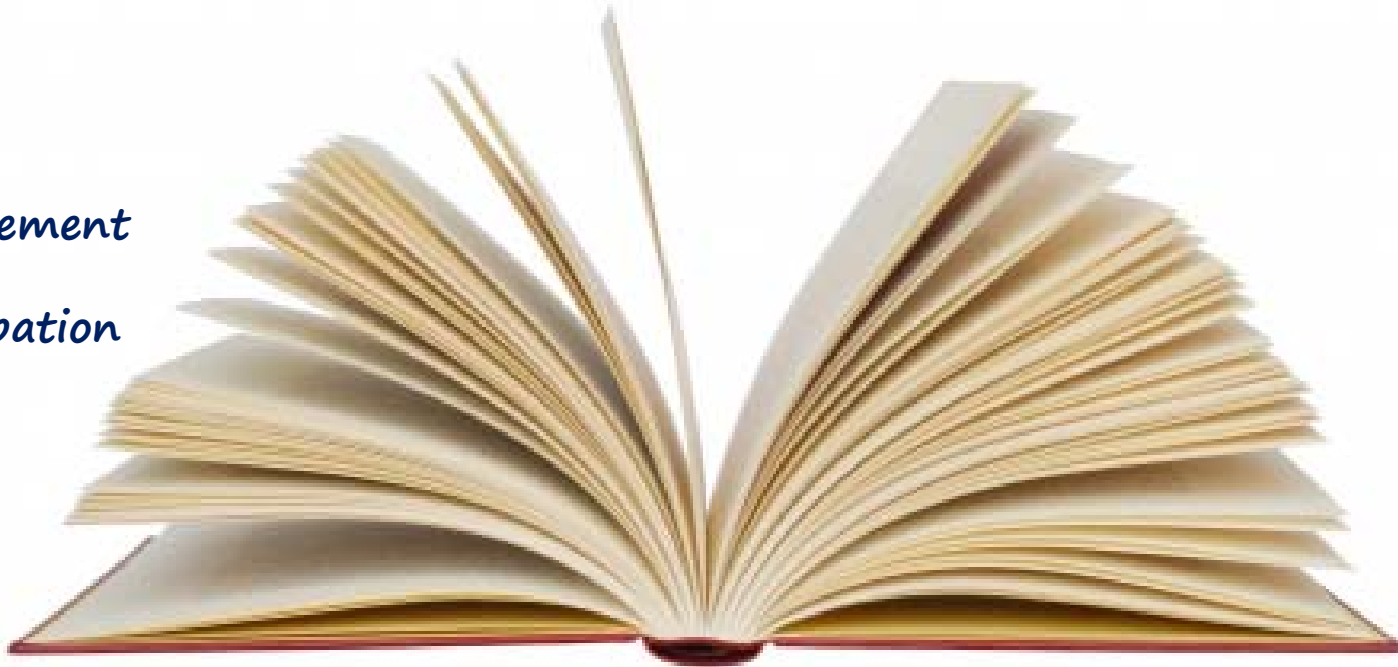
Information du  
Comité d'entreprise  
24 Mars 2016

# Loi Macron

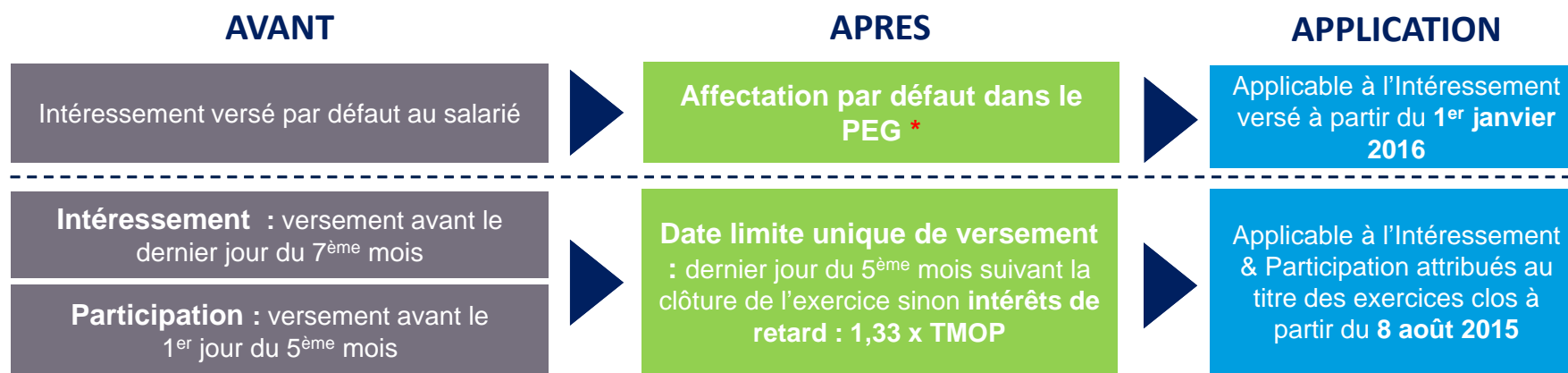
## Les impacts sur l'épargne salariale ?

## Focus sur les mesures phares de la loi Macron

*Intéressement  
&  
Participation*



## Intéressement & Participation : convergence des dispositifs

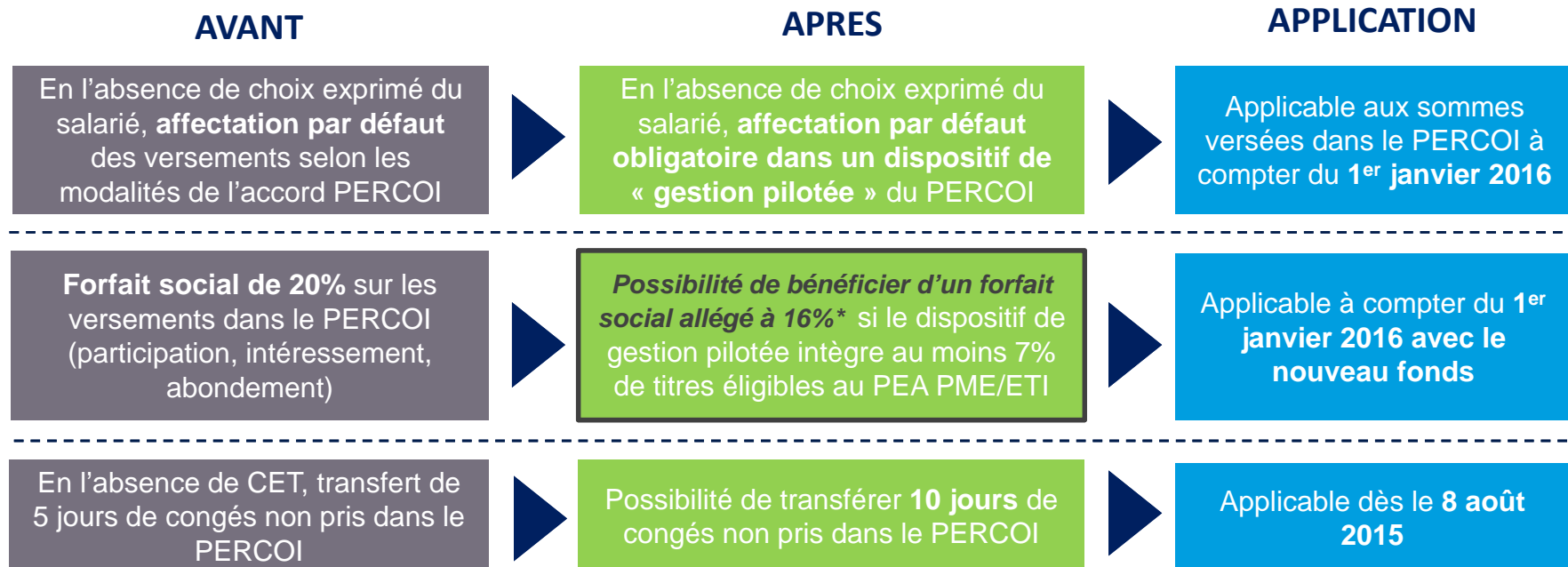


### IMPACT pour DARTY

- Pas d'impact sur le calendrier habituel de versement pour les bénéficiaires (versement effectué en juillet)
- \* Affectation par défaut de la prime d'intéressement dans le fonds **AMUNDI PROTECT 90 ESR** (voir présentation du fonds en annexe). Période de rétractation de 3 mois, post investissement par défaut de l'intéressement : coût 15 euros TTC/ bénéficiaire \*.
- Affectation par défaut de la participation (voir slide 7 sur PERCOI)
- **Nécessité d'établir 1 avenant à l'accord d'intéressement de chaque filiale + 1 avenant à l'accord d'intéressement Groupe.**

\* Disposition transitoire pour les droits à l'intéressement attribués en 2016 et 2017 : possibilité pour les salariés de se rétracter dans les 3 mois à compter de la notification de l'affectation de l'Intéressement

# PERCOI: nouvelles sources de diversification et d'alimentation



\* Le forfait social allégé concerne l'ensemble des versements (intéressement, participation, abondement) versés sur le PERCOI quel que soit le dispositif / support retenu.

# Dispositif de gestion pilotée du PERCOI

## GESTION « PILOTEE »

### *Définition*

Le bénéficiaire peut également choisir une option d'allocation d'épargne lui permettant de réduire progressivement les risques financiers dite « PERCOI Piloté ».

La gestion pilotée est une technique d'allocation d'actif automatisée entre plusieurs supports de placement (monétaire, flexible prudent, actions), en fonction d'un profil de risque et d'un horizon de placement choisis par le bénéficiaire.

Par ce moyen, le bénéficiaire donne l'ordre au Teneur de compte conservateur de parts d'effectuer les arbitrages de placement entre plusieurs fonds, en son nom et pour son compte.

Les avoirs sont progressivement transférés vers des supports plus sécuritaires au fur et à mesure du rapprochement de la date d'échéance retenue. Deux ans au moins avant cette échéance 50% des avoirs sont investis dans le fonds avec le profil à faible risque.

# Exemple de grille d'allocation de la gestion pilotée au sein du PERCOI

*! Le PERCOI => un outil Retraite, donc long terme.*

Objectif : faciliter l'allocation des portefeuilles en fonction de la durée résiduelle d'ici la retraite

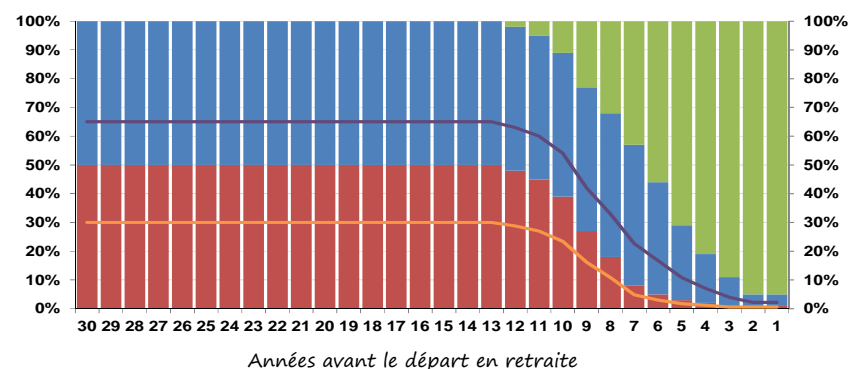
## Lecture de la grille :

J'ai 40 ans et envisage ma retraite à 62 ans  
=> 22 ans d'horizon d'investissement,  
Alors, la grille présente l'allocation suivante : 50% actif risqué + 50% prudent.

J'ai 55 ans et envisage ma retraite à 62 ans  
=> 7 ans d'horizon d'investissement,  
Alors, la grille présente l'allocation suivante : 8% actif risqué + 60% prudent + **38% de monétaire**

**IMPORTANT : mécanisme de désensibilisation**

*Choix DARTY = Grille prudente*



Classes d'actifs



# Dispositif de gestion pilotée du PERCOI

## Type de gestion

Le dispositif de gestion pilotée consiste en une allocation entre plusieurs supports de placements comprenant 3 briques :

- 1 brique à faible risque : monétaire,
- 1 brique à risque intermédiaire : flexible prudent ou obligations
- 1 brique à risque plus élevé - actions/actifs de long terme

avec une **désensibilisation progressive** aux actifs risqués. L'allocation entre les supports de placement est définie pour **optimiser la rentabilité, sous contrainte de limitation du risque.**

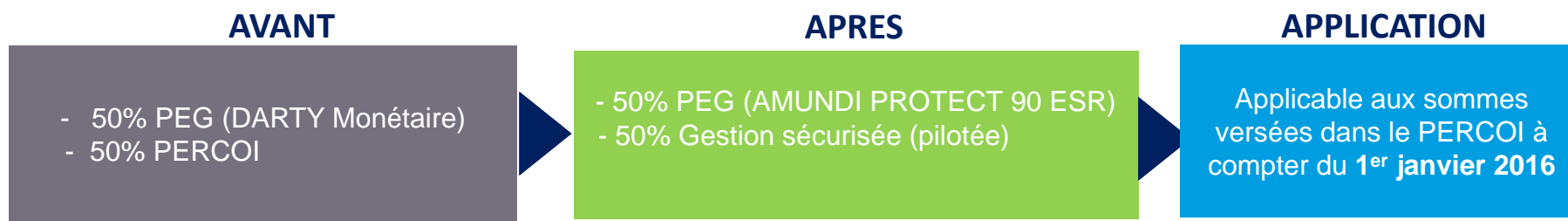
Cette grille a été élaborée dans une **optique de préservation du capital** à la date de sortie définie par l'épargnant et ceci quelle que soit sa date d'entrée et son horizon de placement.

**Darty a fait le choix d'une grille de gestion pilotée à faible risque : GRILLE PRUDENTE.**

La grille de gestion pilotée s'articule autour des 3 fonds de placement suivants :

- Darty Monétaire
- Amundi Harmonie ESR (Epargne Salariale & Retraite)
- Amundi Convictions ESR - F (Epargne Salariale & Retraite) en substitut du fonds Amundi Actions Internationales ESR, fermé pour les versements effectués dans le cadre du PERCOI (versements volontaires ou arbitrages entrants).

## Affectation par défaut de la participation en l'absence de choix exprimé par le salarié



➔ Nécessité d'établir 1 avenant à l'accord de participation de chaque filiale + 1 avenant au règlement du PERCOI + 1 avenant au règlement du PEG

\* Le forfait social allégé concerne l'ensemble des versements (intéressement, participation, abondement) versés sur le PERCO quel que soit le dispositif / support retenu.



# Synthèse de l'offre des supports de placement du PERCOI

**Les sommes recueillies par le PERCOI sont employées, au choix des bénéficiaires, à l'acquisition de parts de fonds suivants :**

## Gestion pilotée :

DARTY Monétaire

Amundi Harmonie ESR (Epargne Salariale & Retraite)

Amundi Convictions ESR - F (Epargne Salariale & Retraite) en substitut du fonds Amundi Actions Internationales ESR, fermé pour les versements effectués dans le cadre du PERCOI (versements volontaires ou arbitrages entrants).

## Gestion libre :

DARTY Monétaire

Amundi Protect 90 ESR (Epargne Salariale & Retraite)

Amundi Label Equilibre Solidaire ESR – F (Epargne Salariale & Retraite)

DARTY Diversifié Equilibre Amundi Convictions ESR - F (Epargne Salariale & Retraite) en substitut du fonds Amundi Actions Internationales ESR, fermé pour les versements effectués dans le cadre du PERCOI (versements volontaires ou arbitrages entrants).

## PERCOI Intégral (AMUNDI OBJECTIF RETRAITE)

Amundi Objectif Retraite 2020

Amundi Objectif Retraite 2025

Amundi Objectif Retraite 2030

# AMELIORER l'information du salarié sur ses dispositifs d'épargne salariale & retraite

## A l'embauche

### Evolution du livret d'épargne

Ce livret doit désormais présenter les seuls dispositifs en vigueur dans l'entreprise. Par ailleurs, le livret est porté à la connaissance des représentants du personnel [art.163].

## A la sortie

### Evolution de l'état récapitulatif des avoirs

L'état récapitulatif remis au bénéficiaire lors de son départ doit inclure l'information sur la prise en charge des frais de tenue de compte : entreprise ou prélèvement sur ses avoirs [art.164].



Dispositions applicables à compter du 8 août 2015



## Nos outils pour vous accompagner

### Le guide de l'épargnant

Un outil destiné à informer vos salariés sur les dispositifs de votre entreprise.

Il peut répondre à l'obligation de la loi « Macron » de présenter les seuls dispositifs en vigueur dans l'entreprise.



### Les « réponses d'Antoine »

Notre « Foire aux questions » sera enrichie de questions / réponses spécifiques sur les évolutions de la loi « Macron ».



### Le Kit Intranet Entreprise

Des modules de communication clé en main, dédiés à l'épargne salariale & retraite, à publier sur votre intranet !

Pour que vos salariés soient toujours au cœur de l'actualité de leur épargne salariale & retraite.





## CALENDRIER

- Mars et avril 2016 : Information/Consultation des CE et signatures des avenants :
  - Avenant à chaque accord de participation pour DIF, DGE, DGO, CAPROFEM, VIF et PDS
  - Avenant à chaque accord d'intéressement pour DIF, DGE, DGO et GROUPE
  - Avenant au Règlement du PEG
  - Avenant au Règlement du PERCOI
  
- Début mai : Formalités de publicité des avenants

# ANNEXES

- **Synthèse de performance des Supports de placement**
- **Présentation du Fonds AMUNDI PROTECT 90 ESR**

## SYNTHESE DE PERFORMANCE DES SUPPORTS DE PLACEMENT

Supports de placement	PEG	PERCOI	SRRl*	Performances au 31/01/2016 sur une période de :			
				1 mois	1 an	3 ans	5 ans
<b>Fonds Monétaires</b>							
Darty Monétaire	✓	✓	1	0,00%	0,09%	0,41%	1,54%
<b>Fonds Objectif Retraite</b>							
Amundi Objectif Retraite 2020 ESR		✓	3	0,35%	0,54%	11,81%	11,14%
Amundi Objectif Retraite 2025 ESR		✓	3	-0,77%	-1,84%	13,29%	13,55%
Amundi Objectif Retraite 2030 ESR		✓	4	-0,93%	-1,07%	20,46%	18,17%
<b>Fonds Diversifié</b>							
Amundi Protect 90 ESR	✓	✓	3	-0,80%	-1,85%	9,21%	5,89%
Amundi Label Equilibre Solidaire ESR -F	✓	✓	4	-2,63%	-3,50%	16,60%	21,23%
Darty Diversifié Equilibre	✓	✓	5	-3,90%	-3,12%	19,18%	26,70%
<b>Fonds Actionnariat et Actions</b>							
Amundi Actions Internationales ESR F	✓	✓	5	-6,75%	-3,10%	38,99%	48,84%
Darty Group	✓		7	-5,86%	50,25%	101,50%	7,97%

\*L'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRl) est basé sur la volatilité des performances passées. Il donne une indication de la volatilité des performances passées ainsi qu'une information générale quant au profil de risque du fonds.

La note 1 correspond au niveau de risque le plus faible et 7 au niveau de risque le plus élevé.



 A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
 A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé